



Organisez vos PRIMES FRANÇAISES



Pour toute question relative aux primes et à leur attribution, veuillez contacter France Galop



Pour toute question sur l'élevage en France, veuillez contacter la Fédération des Éleveurs



PRIMES éleveurs

OBSTACLE

+14,5% dans toutes les courses

+16% dans les courses premiums pour les 3, 4 et 5 ans

+10% dans les courses à l'étranger : chevaux nés et élevés ou assimilés en France, qui ont terminé 1er ou 2ème d'un Groupe I ou Groupe II à l'étranger ainsi que dans le Grand National à Aintree, Groupe III, en Angleterre.

Primes propriétaires

Dans les courses en plat qui, sauf mention dans les conditions de course, ne sont pas réservées à cette catégorie de chevaux, les propriétaires perçoivent des primes pour des chevaux nés et élevés ou assimilés en France. Cela permet d'augmenter les allocations remportées par le propriétaire de :

+75% pour les 2 et 3 ans

+45% pour les 4 ans et plus

+33% dans les Gr.I et Gr.I PA, quel que soit l'âge

+15% dans des courses d'obstacles pour des pouliches et juments âgées de 3, 4 et 5 ans

DANS TOUTES LES COURSES, SAUF DANS DES GR I et GR I PA :

PLAT POUR CHEVAUX NÉS AVANT 2014

+13% dans les courses où les primes propriétaires s'appliquent

+16% dans les courses réservées aux chevaux nés et élevés en France

+13% dans les courses pour des AQPS, Pur-Sang Arabes et Anglo-Arabes nés et élevés en France où les primes propriétaires s'appliquent

+18% dans les courses pour les AQPS, Pur-Sang Arabes et Anglo-Arabes nés et élevés en France où les primes propriétaires ne s'appliquent pas

POUR DES CHEVAUX NÉS À PARTIR DE 2014

S'applique aux chevaux de moins de 6 ans, sauf dans des courses de Groupe & Groupe Pur-Sang Arabes où elle s'applique quel que soit l'âge:

+13% dans les courses où les primes propriétaires s'appliquent, pour des chevaux issus d'un étalon basé en France (sinon 8,5 %)

+16% dans les courses réservées aux chevaux nés et élevés en France et issus d'un étalon basé en France (sinon 12%)

+13% dans les courses pour des AQPS, Pur-Sang Arabes et Anglo-Arabes nés et élevés en France issus d'un étalon basé en France où les primes propriétaires ne s'appliquent pas (sinon 14%)

+18% dans les courses pour les AQPS, Pur-Sang Arabes et Anglo-Arabes nés et élevés en France, issu d'un étalon français lorsque les primes propriétaires ne s'appliquent pas (sinon 14%)

Les "NH Flat Races" (National Hunt Flat Races) aussi appelées "bumpers" sont répertoriées dans la 4ème partie du International Cataloguing Standards, qui régit les courses à l'obstacle. Ces courses ne peuvent être considérées comme des courses plates puisqu'elles ne figurent pas dans la 1ère partie du International Cataloguing Standards. Elles ne sont pas éligibles à la prime à l'éleveur pour les courses plates courues hors de France

COMMENT BÉNÉFICIER DES PRIMES ?

POULAIN NÉ EN FRANCE JUMENT SAILLIE EN FRANCE

→ Naissance en France

- Naissance en France enregistrée dans le Stud Book français
- Identification du poulain en France
- Le poulain peut voyager à l'étranger avec un visa temporaire d'une durée maximale d'un mois.

Information non exhaustive, pour plus d'information se référer à l'article 86 du Code des courses au Galop.

- Le poulain doit être élevé en France et il doit rester jusqu'au 1er juin de l'année suivante (quand il est yearling)
- La jument ne doit pas quitter la France sur une période dépassant plus de 180 jours durant la première année du poulain.

POULAIN NÉ EN FRANCE, JUMENT SAILLIE À L'ÉTRANGER

→ Naissance en France

CONDITIONS OBLIGATOIRES:

- Naissance enregistrée dans le Stud Book français
- Identification du poulain en France
- Certificat d'exportation temporaire organisé avec France Galop*
- PERIODE DE SORTIE : max 180 jours

- La poulinière et le poulain doivent être de retour avant le 15 juillet de son année de naissance
- Après son retour, le poulain doit rester en France jusqu'au 1er juin N+1, la période de sortie du poulain ne peut pas dépasser un mois.
- Les documents de transport et le contrat d'hébergement du haras français doivent être transmis à France Galop avant le 31 décembre N+1

*Au plus tard un mois après l'exportation.

POULAIN NÉ À L'ÉTRANGER, JUMENT À SAILLIR À L'ÉTRANGER

- La jument pleine ne peut quitter la France qu'à partir du 15 décembre N-1. Un certificat d'exportation temporaire est organisé avec France Galop avant le départ ou pendant le mois suivant le départ.

→ Naissance à l'étranger

- Naissance enregistrée au Stud Book du pays concerné et identification du poulain dans le pays de naissance.
- PERIODE DE SORTIE: max. 180 jours.
- Le poulain doit rester en France depuis son retour jusqu'au 1er juin N+1, la période de sortie du poulain ne peut pas excéder 1 mois.
- France Galop doit recevoir les documents de transport et le contrat d'hébergement du haras français avant le 31 décembre N+1.

LES DATES À RETENIR

